

Spécial n° 15 de juillet 2021

n° 2021 07 15

Vendredi 23 juillet 2021

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Service des droits à circuler

Mission des droits à circuler

Arrêté n°6200-2021-0022 abrogeant l'arrêté portant renouvellement de l'agrément du Docteur Philippe LERIBAUZ en vue d'effectuer dans le département de l'Orne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire

Arrêté n° 6200-2021-0023 abrogeant l'arrêté n°1013-18-0117 du 31 mai 2018 modifié portant renouvellement de l'agrément du Docteur Jean- Louis ROUGEYRON en vue d'effectuer dans le département de l'Orne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST

État-major interministériel

Décision 21-38 portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS - Service exécutant MI5PLTF035

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Arrêté préfectoral n° DCPAT 2021-0145 du 2 juillet 2021 - Mise à jour de l'arrêté interpréfectoral n° 02-2059 du 28 février 2002 modifié fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sarthe Amont chargeant le préfet de la Sarthe de suivre et de réviser pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce schéma - Modification n° 3

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bretagne-Normandie-Pays de Loire

Arrêté du 22 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Yves BIDET en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe

**Arrêté n° 6200-2021-0022 abrogeant l'arrêté
portant renouvellement de l'agrément du Docteur Philippe LERIBAU
en vue d'effectuer dans le département de l'Orne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite
des conducteurs et candidats au permis de conduire**

La Préfète de l'Orne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la route, et notamment son article R226-2 ;

Vu le décret du 9 août 2019 nommant M. Charles-François BARBIER, secrétaire général de la préfecture de l'Orne ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Mme Françoise TAHERI, Préfète de l'Orne ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite et notamment son article 6;

Vu l'arrêté n°111-12-00181 du 18 octobre 2012 complétant la liste des médecins agréés hors commission médicale, pour le département de l'Orne, à l'effet de contrôler, à leur cabinet, l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté n°1122-21-11-012 du 15 février 2021 donnant délégation de signature à M. Charles-François BARBIER secrétaire général de la préfecture de l'Orne ;

Considérant que l'agrément est abrogé dès l'âge de soixante-treize ans atteint par le médecin chargé du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Orne.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - L'arrêté n°111-12-00181 du 18 octobre 2012 complétant la liste des médecins agréés hors commission médicale, pour le département de l'Orne, à l'effet de contrôler, à leur cabinet, l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs est abrogé à compter du 15 avril 2021.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Alençon, le 23 juillet 2021

La préfète,
Pour le Préfète
Le sous-Préfet
Secrétaire Général

Signé

Charles BARBIER

**Arrêté n° 6200-2021-0023 abrogeant l'arrêté n°1013-18-0117 du 31 mai 2018
modifié portant renouvellement de l'agrément du Docteur Jean- Louis ROUGEYRON
en vue d'effectuer dans le département de l'Orne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite
des conducteurs et candidats au permis de conduire**

La Préfète de l'Orne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la route, et notamment son article R226-2 ;

Vu le décret du 9 août 2019 nommant M. Charles-François BARBIER, secrétaire général de la préfecture de l'Orne ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Mme Françoise TAHERI, Préfète de l'Orne ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté n°1013-18-0117 du 31 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément du Docteur Jean-Louis ROUGEYRON en vue d'effectuer dans le département de l'Orne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire ;

Vu l'arrêté n°1122-21-11-012 du 15 février 2021 donnant délégation de signature à M. Charles-François BARBIER secrétaire général de la préfecture de l'Orne ;

Considérant que l'agrément est abrogé dès l'âge de soixante-treize ans atteint par le médecin chargé du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Orne.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - L'arrêté n°1013-18-0117 du 31 mai 2018 modifié portant renouvellement de l'agrément du Docteur Jean-Louis ROUGEYRON en vue d'effectuer dans le département de l'Orne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire est abrogé à compter du 11 juin 2021.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Alençon, le 23 juillet 2021

La préfète,
Pour le Préfète
Le sous-Préfet
Secrétaire Général

Signé

Charles BARBIER

**Décision 21-38
portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses
et des Recettes pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS
Service exécutant MI5PLTF035**

La cheffe du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses
et des Recettes du SGAMI OUEST

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14-96 du 22 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-37 du 19 juillet 2021 donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense ouest .

Vu les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel,

Sur proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone et de sécurité,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Délégation de signature est donnée pour les programmes du ministère de l'intérieur,

- **152** « gendarmerie nationale », titres 2, 3 et 5,
- **161** « intervention des services opérationnels », titres 3 et 5,
- **176** « police nationale », titres 2, 3 et 5,
- **216** « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titres 2, 3, 5 et 6,
- **303** « immigration et asile », titres 3 et 5,
- **362** « écologie »,
- **363** « compétitivité »,
- **723** « opérations immobilières nationales et des administrations centrales », titres 3 et 5,

aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

§ 1- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS de la certification de service fait à :

AUFRAY Samuel

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. AVELINE Cyril | 22. CALVEZ Corinne |
| 2. BALLUAIS Olivier | 23. CARO Didier |
| 3. BAUDIER (LEGROS) Line | 24. CATY Nina |
| 4. BENETEAU Olivier | 25. CHARLOU Sophie |
| 5. BENTAYEB Ghislaine | 26. CHERRIER Isabelle |
| 6. BERNARDIN Delphine | 27. CHEVALLIER Jean-Michel |
| 7. BERTHOMMIERE Christine | 28. COISY Edwige |
| 8. BESNARD Rozenn | 29. CONTRAIRE Sarah |
| 9. BIDAL Gérard | 30. CRISPIN (LEFORT) Laurence |
| 10. BIDAULT Stéphanie | 31. DAGANAUD Olivier |
| 11. BOISNIERE Karen | 32. DANIELOU Carole |
| 12. BOISSY Bénédicte | 33. DEMBSKI Richard |
| 13. BOUCHERON Rémi | 34. DISSERBO Mélinda |
| 14. BOUDOU (PINARD) Anne-Lise | 35. DO-NASCIMENTO Fabienne |
| 15. BOUEXEL Nathalie | 36. DUCROS Yannick |
| 16. BOULIGAND (JUTEL) Sylvie | 37. DUPUY Véronique |
| 17. BOUVIER Laëtitia | 38. EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie |
| 18. BRIZARD Igor | 39. EVEN Franck |
| 19. CADEC Ronan | 40. FAURE Amandine |
| 20. CADOT Anne-Lise | 41. FERRO Stéphanie |
| 21. CAIGNET Guillaume | 42. FOURNIER Christelle |

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| 43. FUMAT David | 74. MARSAULT Hélène |
| 44. GAC Valérie | 75. MAY Emmanuel |
| 45. GAIGNON Alan | 76. MENARD Marie |
| 46. GARANDEL Karelle | 77. NAULIN Catherine |
| 47. GAUTIER Pascal | 78. NJEM Noémie |
| 48. GERARD Benjamin | 79. PAIS Régine |
| 49. GHIGO Julie | 80. PERNY Sylvie |
| 50. GIRAULT Cécile | 81. PIETTE Laurence |
| 51. GIRAULT Sébastien | 82. PRODHOMME Christine |
| 52. GRILLI Mélanie | 83. REPESSE Claire |
| 53. GUENEUGUES Marie-Anne | 84. RIOU Virginie |
| 54. GUESNET Leila | 85. ROBERT Karine |
| 55. GUERIN Jean-Michel | 86. ROPERT Laëtitia |
| 56. GUILLOU Olivier | 87. ROUAUD Elodie |
| 57. HERY Jeannine | 88. ROUX Philippe |
| 58. HOCHET Isabelle | 89. RUELLOUX Mireille |
| 59. JANVIER Christophe | 90. SADOT Céline |
| 60. KERAMBRUN Laure | 91. SALAUN Emmanuelle |
| 61. KEROUASSE Philippe | 92. SALLES (GATECLOUD) Vanessa |
| 62. LAPOUSSINIÈRE Agathe | 93. SALM Sylvie |
| 63. LE BRETON Alain | 94. SAVATTE (PECH) Sabrina |
| 64. LE GALL Marie-Laure | 95. SOUFFOY Colette |
| 65. LE NY Christophe | 96. TOUCHARD Véronique |
| 66. LE PENVEN Nolwenn | 97. TREHEL Sophie |
| 67. LE ROUX Marie-Annick | 98. TRIGALLEZ Ophélie |
| 68. LECLERCQ Christelle | 99. TRILLARD Odile |
| 69. LEMONNIER Corentin | 100. VERGEROLLE Lynda |
| 70. LERAY Annick | 101. VOLLE Brigitte |
| 71. LERMENIER Lionel | |
| 72. LODS Fauzia | |
| 73. LUNVEN Elodie | |

§ 2- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS des engagements juridiques et des demandes de paiement à :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. AVELINE Cyril | 29. GRILLI Mélanie |
| 2. BAUDIER (LEGROS) Line | 30. GUENEUGUES Marie-Anne |
| 3. BENETEAU Olivier | 31. GUESNET Leila |
| 4. BENTAYEB Ghislaine | 32. HERY Jeannine |
| 5. BERNARDIN Delphine | 33. HOCHET Isabelle |
| 6. BIDAULT Stéphanie | 34. KEROUASSE Philippe |
| 7. BOISNIÈRE Karen | 35. LE NY Christophe |
| 8. BOUCHERON Rémi | 36. LERAY Annick |
| 9. BRIZARD Igor | 37. LERMENIER Lionel |
| 10. CADOT Anne-Lise | 38. LODS Fauzia |
| 11. CARO Didier | 39. MARSAULT Hélène |
| 12. CHARLOU Sophie | 40. MAY Emmanuel |
| 13. CHERRIER Isabelle | 41. MENARD Marie |
| 14. CHEVALLIER Jean-Michel | 42. NJEM Noémie |
| 15. COISY Edwige | 43. PAIS Régine |
| 16. CONTRAIRE Sarah | 44. PERNY Sylvie |
| 17. CRISPIN (LEFORT) Laurence | 45. REPESSE Claire |
| 18. DANIELOU Carole | 46. ROBERT Karine |
| 19. DISSERBO Mélinda | 47. ROUAUD Elodie |
| 20. DO-NASCIMENTO Fabienne | 48. SALAUN Emmanuelle |
| 21. DUCROS Yannick | 49. SALLES (GATECLOUD) Vanessa |
| 22. EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie | 50. SALM Sylvie |
| 23. FUMAT David | 51. SOUFFOY Colette |
| 24. GAC Valérie | 52. TOUCHARD Véronique |
| 25. GAIGNON Alan | 53. TREHEL Sophie |
| 26. GAUTIER Pascal | 54. TRIGALLEZ Ophélie |
| 27. GERARD Benjamin | 55. TRILLARD Odile |
| 28. GIRAULT Sébastien | 56. VERGEROLLE Lynda |

§ 3- pour la validation électronique dans le progiciel comptable CHORUS des titres de perception à :

- 1 . **CARO** Didier
- 2 . **CHARLOU** Sophie
- 3 . **GUENEUGUES** Marie-Anne
- 4 . **HERMENIER** Lionel
- 5 . **NJEM** Noémie

ARTICLE 2 - La décision établie le 23 avril 2021 est abrogée.

ARTICLE 3 - Cette décision sera portée à la connaissance du directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du directeur départemental des finances publiques d'Ille et Vilaine.

ARTICLE 4 - Madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargée de l'exécution et de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs dans les mêmes conditions que l'arrêté préfectoral n° 21-37 du 19 juillet 2021.

Fait à Rennes, le 21 juillet 2021
La cheffe du Centre de Services Partagés CHORUS
du SGAMI OUEST

Signé

Antoinette GAN

**Arrêté préfectoral n° DCPAT 2021-0145 du 2 juillet 2021
Mise à jour de l'arrêté interpréfectoral n° 02-2059 du 28 février 2002
modifié fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
du bassin versant de la Sarthe Amont chargeant
le préfet de la Sarthe de suivre et de réviser pour le compte de l'Etat,
la procédure d'élaboration de ce schéma
Modification n° 3**

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er} et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 18 novembre 2009 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 02-2059 du 28 février 2002, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2011081-0003 du 22 mars 2011 (mis à jour par l'arrêté préfectoral n° DIRCOL2016-0038 du 28 janvier 2016 et par l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0058 du 8 février 2016) et par l'arrêté n°DCPPAT 2019-0044 du 8 février 2019, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Sarthe Amont », chargeant le préfet de la Sarthe de suivre et de réviser, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce schéma ;

VU la circulaire du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 du préfet de la Mayenne, portant création, à compter du 1^{er} janvier 2021, de la commune nouvelle de «Vimartin-sur-Orthe» composée des communes de Saint-Martin-de-Connée, de Saint-Pierre-sur-Orthe et de Vimarcé ;

Considérant que la création de communes nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.2113-2 du code général des collectivités territoriales impose la mise à jour de l'arrêté délimitant le périmètre du SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - L'annexe de l'arrêté interpréfectoral n° 02-2059 du 28 février 2002 modifié, délimitant le périmètre du SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont, est mise à jour comme suit :

Annexe: Liste des communes comprises dans le périmètre du SAGE du bassin de la Sarthe Amont, en totalité ou partiellement

Code INSEE	Nom de la commune
61001	ALENCON
61013	AUNAY-LES-BOIS
61015	AUNOU-SUR-ORNE
61026	BARVILLE
61029	BAZOUCHES-SUR-HOENE
61048	BOECE
61051	BOITRON
61053	BONSMOULINS
61056	LE BOUILLON
61066	BURE
61067	BURES
61068	BURSARD
61077	CERISE
61082	LE CHALANGE
61087	CHAMPEAUX-SUR-SARTHE

Code INSEE	Nom de la commune
61098	LA CHAPELLE-PRES-SEES
61105	CHEMILLI
61111	COLOMBIERS
61117	CONDE-SUR-SARTHE
61121	COULIMER
61126	COULONGES-SUR-SARTHE
61130	COURGEOUT
61133	COURTOMER
61141	CUISSAI
61143	DAMIGNY
61341	ÉCOUVES
61156	ESSAY
61159	FAY
61165	LA FERRIERE-BOCHARD
61166	FERRIERES-LA-VERREURIE
61182	GANDELAIN
61202	HAUTERIVE
61203	HELOUP
61207	IGE
61213	LALACELLE
61215	LALEU
61224	LARRE
61234	LONRAI
61420	L'ORÉE D'ÉCOUVES
61244	MAHERU
61251	MARCHEMAISONS
61258	LE MELE-SUR-SARTHE
61261	LE MENIL-BROUT
61263	MENIL-ERREUX
61266	LE MENIL-GUYON
61277	LA MESNIERE
61279	MIEUXCE
61284	MONTCHEVREL
61286	MONTGAUDRY
61297	MOULINS-LA-MARCHE
61301	NEAUPHE-SOUS-ESSAI
61304	NEUILLY-LE-BISSON
61318	ORIGNY-LE-BUTIN
61319	ORIGNY-LE-ROUX
61321	PACE
61325	LA PERRIERE
61327	PERVENCHERES
61331	LE PLANTIS
61336	POUVRAI
61350	LA ROCHE-MABILE
61357	ROUPERROUX
61360	SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE
61363	SAINT-AQUILIN-DE-CORBION
61365	SAINT-AUBIN-D'APPENAI
61367	SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE
61372	SAINT-CENERI-LE-GEREI
61373	SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE
61382	SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
61384	SAINT-ELLIER-LES-BOIS
61388	SAINT-FULGENT-DES-ORMES
61396	SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY
61397	SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS
61398	SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX
61400	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON
61404	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL

Code INSEE	Nom de la commune
61412	SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE
61415	SAINT-LEGER-SUR-SARTHE
61425	SAINT-MARTIN-DES-PEZERITS
61433	SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
61438	SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE
61450	SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU
61454	SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE
61464	SEES
61467	SEMALLE
61475	SOLIGNY-LA-TRAPPE
61476	SURE
61481	TELLIERES-LE-PLESSIS
61491	TOUROUVRE AU PERCHE
61492	TREMONT
61497	VALFRAMBERT
61498	VAUNOISE
61499	LES VENTES-DE-BOURSE
61502	VIDAI
72001	AIGNE
72002	AILLIERES-BEAUVOIR
72005	ANCINNES
72006	ARCONNAY
72011	ASSE-LE-BOISNE
72012	ASSE-LE-RIBOUL
72015	LES AULNEAUX
72018	AVESNES-EN-SAOSNOIS
72023	BALLON-SAINT-MARS
72024	LA BAZOGE
72029	BEAUMONT-SUR-SARTHE
72034	BERUS
72036	BETHON
72037	BLEVES
72039	BONNETABLE
72043	BOURG-LE-ROI
72048	BRIOSNE-LES-SABLES
72056	CHAMPFLEUR
72065	LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN
72066	LA CHAPELLE-SAINT-FRAY
72076	CHENAY
72078	CHERANCE
72079	CHERISAY
72082	LE CHEVAIN
72086	COMMERVEIL
72088	CONGE-SUR-ORNE
72089	CONLIE
72091	CONTILLY
72095	COULAINES
72102	COURCIVAL
72104	COURGAINS
72109	CRISSE
72111	CURES
72112	DANGEUL
72113	DEGRE
72119	DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE
72120	DOUCELLES
72121	DOUILLET
72130	FRESNAY-SUR-SARTHE
72139	FYE
72141	GESNES-LE-GANDELIN
72142	GRANDCHAMP

Code INSEE	Nom de la commune
72147	LA GUIERCHE
72148	JAUZE
72150	JOUE-L'ABBE
72152	JUILLE
72157	LAVARDIN
72164	LIVET-EN-SAOSNOIS
72170	LOUVIGNY
72171	LOUZES
72174	LUCE-SOUS-BALLON
72180	MAMERS
72181	LE MANS
72186	MARESCHE
72188	MAROLLETTE
72260	MAROLLES-LES-BRAULTS
72192	LES MEES
72194	MEURCE
72196	MEZIERES-SUR-PONTHOUIN
72197	MEZIERES-SOUS-LAVARDIN
72198	LA MILESE
72199	MOITRON-SUR-SARTHE
72201	MONCE-EN-SAOSNOIS
72202	MONHOUDOU
72205	MONTBIZOT
72209	MONTREUIL-LE-CHETIF
72211	MONT-SAINT-JEAN
72212	MOULINS-LE-CARBONNEL
72214	NAUVAY
72215	NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS
72216	NEUVILLALAIS
72217	NEUVILLE-SUR-SARTHE
72220	NOGENT-LE-BERNARD
72222	NOUANS
72225	OISSEAU-LE-PETIT
72227	PANON
72233	PERAY
72234	PEZE-LE-ROBERT
72235	PIACE
72238	PIZIEUX
72249	LA QUINTE
72251	RENE
72254	ROUESSE-FONTAINE
72257	ROUILLON
72259	ROUPERROUX-LE-COQUET
72265	SAINT-AIGNAN
72266	SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY
72270	SAINT-CALEZ-EN-SAOSNOIS
72273	SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET
72276	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS
72282	SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER
72289	SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE
72290	SAINT-JEAN-D'ASSE
72294	SAINT-LEONARD-DES-BOIS
72295	SAINT-LONGIS
72297	SAINT-MARCEAU
72305	SAINT-OUEN-DE-MIMBRE
72308	SAINT-PATERNE
72309	SAINT-PAUL-LE-GAULTIER
72310	SAINT-PAVACE
72313	SAINT-PIERRE-DES-ORMES
72315	SAINT-REMY-DE-SILLE

Code INSEE	Nom de la commune
72316	SAINT-REMY-DES-MONTS
72317	SAINT-REMY-DU-VAL
72319	SAINTE-SABINE-SUR-LONGEVE
72320	SAINT-SATURNIN
72323	SAINT-VICTEUR
72324	SAINT-VINCENT-DES-PRES
72326	SAOSNES
72328	SARGE-LES-LE-MANS
72332	SEGRIE
72334	SILLE-LE-GUILLAUME
72337	SOUGE-LE-GANELON
72338	SOUILLE
72340	SOULIGNE-SOUS-BALLON
72349	TEILLE
72352	TERREHAULT
72354	THOIGNE
72355	THOIRE-SOUS-CONTENSOR
72360	TRANGE
72362	LE TRONCHET
72370	VERNIE
72372	VEZOT
72374	VILLAINES-LA-CARELLE
72137	VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
72380	VIVOIN
53013	AVERTON
53016	BAIS
53038	BOULAY-LES-IFS
53052	CHAMPFREMONT
53053	CHAMPGENETEUX
53083	COURCITE
53085	CRENNES-SUR-FRAUBEE
53106	GESVRES
53120	IZE
53185	PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON
53187	RAVIGNY
53198	SAINT-AUBIN-DU-DESERT
53223	SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER
53236	SAINT-MARS-DU-DESERT
53246	SAINT-PIERRE-DES-NIDS
53256	SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEERS
53266	TRANS
53271	VILLAINES-LA-JUHEL
53249	VIMARTIN-SUR-ORTHE

ARTICLE 2 - Les secrétaires généraux des préfetures de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne, les directeurs départementaux des territoires de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays-de-la- Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chaque préfecture concernée.

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé
Eric ZABOURAEFF

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de
Bretagne-Normandie-Pays de Loire**

**Arrêté du 22 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Yves BIDET
en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 28 mai 2021 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 23 janvier 2020 portant mutation de Monsieur Yves BIDET à compter du 1^{er} avril 2020 en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 17 juin 2020 portant mutation de Madame Flore LECLERC à compter du 1^{er} août 2020 en qualité d'Adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 30 mars 2021 portant nomination de Monsieur Didier VAULOUP dans le corps des directeurs des services pénitentiaires à compter du 15 mars 2021 au centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 30 mars 2021 portant nomination de Madame Astrid PARSADE dans le corps des directeurs des services pénitentiaires à compter du 15 mars 2021 au centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} - Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Yves BIDET, Directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves BIDET, délégation de signature est donnée à Madame Flore LECLERC, Adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, à Monsieur Didier VAULOUP, Directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, et à Madame Astrid PARSADE, Directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Fait à Rennes, le 22 juillet 2021
La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes,

Signé

Marie-Line HANICOT